

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Mars 2009

Commission n° 2 – Administration Générale et Personnel

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 2/05

OBJET : Budget primitif 2009 - Direction de la communication.

RÉSUMÉ : Le budget 2009 de la Direction de la communication s'élève à 1 648 000 € contre 1 680 000 € en 2008 soit une baisse de 2%.

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent du programme « COMMUNICATION ».

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

I – 1 OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
MAGAZINE ET AUTRES EDITIONS	1 231 000,00
ACHATS D'ESPACES	200 000,00
AUDIOVISUEL	10 000,00
COMMUNICATION DE PROXIMITE	105 000,00
RELATIONS PRESSE	5 000,00
SITE INTERNET	35 000,00
SUBVENTIONS	1 000,00
COMMUNICATION INTERNE	61 000,00
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	1 648 000,00

Magazine et autres éditions1 231 000 €

Le montant de l'opération s'élève à 1 231 000 € contre 1 191 000 € en 2008 soit une augmentation de 3,36 %. Il est à noter que les marchés liés à la réalisation du magazine ont été relancés courant 2008 et ont vu une augmentation notamment des coûts d'impression de Seine-et-Marne Magazine (+ 2 500 € par numéro) liée à l'augmentation du coût du papier. Enfin, le nombre de magazines imprimés a été réévalué à 500 000 exemplaires (+ 10 000 ex). Comme les années précédentes, Seine-et-Marne Magazine paraîtra à raison de 10 numéros par an, avec un numéro d'été supplémentaire consacré à la découverte de notre territoire, et réalisé en lien avec le Comité Départemental du Tourisme. Différents suppléments seront également réalisés comme chaque année dont un supplément destiné à promouvoir les sorties culturelles en été.

Concernant les autres éditions, notre collectivité dispose désormais d'une politique éditoriale qui lui permet d'offrir une information de service public sur l'ensemble des compétences départementales. Ce travail sera poursuivi en 2009 avec la réédition de différentes éditions.

Achats d'espaces200 000 €

Le montant de l'opération est identique à 2008. Comme les années antérieures, il s'agit principalement d'achats d'espaces dans la presse locale (radio et presse écrite) afin de faire connaître les actions de notre collectivité aux Seine-et-Marnais.

Audiovisuel10 000 €

Le montant de l'opération est stable et s'établit à 10 000 € comme en 2008. Il s'agit de crédits d'achat de consommables et ponctuellement de photos en banques d'images pour compléter notre fonds, et permettre ainsi aux équipes de réaliser en interne de nombreux documents.

Communication de proximité105 000 €

Le montant de l'opération s'élève à 105 000 € contre 133 000 € en 2008 soit une baisse de 21%. Cette communication de proximité permettra d'informer soit localement les populations concernées par une action particulière, soit thématiquement sur une cible spécifique ;

Relations presse5 000 €

Le montant de l'opération est stable et s'établit à 5 000 € comme en 2008. Les sommes portent principalement sur l'achat de fichiers de journalistes.

Site Internet35 000 €

Le montant de l'opération est stable et s'établit à 35 000 € comme en 2008, le travail d'animation éditoriale étant principalement porté en interne.

Subventions1 000 €

Le montant de l'opération s'élève à 1 000 € comme en 2008. Il permet de renouveler la subvention attribuée au Club de la Presse de Seine-et-Marne.

Communication interne61 000 €

Le montant de l'opération s'élève à 61 000 € contre 105 000 € en 2008 soit une baisse de 42 %. Les frais de mise en page et d'impression de Diapason ont été réduits. Dans ce cadre seront mis en œuvre en 2009 différents projets permettant aux agents d'être informés de l'ensemble de l'action départementale :

- une nouvelle version de l'intranet
- une nouvelle maquette du journal interne
- par ailleurs, une réflexion globale sera menée sur les outils d'édition à mettre en œuvre.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

pour les dépenses de fonctionnement, la subvention proposée à l'étape budgétaire.

Les propositions d'inscriptions de crédits de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport "Projet de budget primitif pour l'exercice 2009".

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 2/05 des rapports soumis à la commission
n° 2 – Administration Générale et Personnel

Rapporteurs : M. LAPLACE
Commission n° 2 – Administration Général et Personnel

M. EUDE
Commission n° 7 - Finances

Séance du 27 Mars 2009

OBJET : Budget primitif 2009 - Direction de la communication.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 2 – Administration Générale et Personnel,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Sur le programme « COMMUNICATION »

Pour les dépenses de fonctionnement :

- d'attribuer la subvention suivante :

Bénéficiaire	BP 2009
Club de la presse	1 000,00

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

